

## Nouveaux taux de cotisation pour 2021



Comme à chaque année, les taux de cotisations changent. Voici donc un résumé des modifications qui sont applicables depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour les retenues effectuées sur vos paies.

	Régie des rentes du Québec (RRQ)		Régime québécois d'assurance parentale (RQAP)		Assurance-emploi (AE)	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Maximum annuel assurable	58 700 \$	61 600 \$	76 500 \$	83 500 \$	54 200 \$	56 300 \$
Taux de cotisation	5,70 %	5,90 %	0,494 %	0,494 %	1,20 %	1,18 %
Cotisation maximale annuelle	3 146,40 \$	3 427,90 \$	377,91 \$	412,49 \$	650,40 \$	666,34 \$

### Taux de cotisation pour le RREGOP

Le taux est de 10,33 % du traitement excédant 15 400 \$ (25 % du maximum des gains admissibles [MGA] au RRQ, soit 61 600 \$ pour 2021).

Exemples de la cotisation annuelle au RREGOP pour 2021 :

Échelon	Cotisation 2021
5	± 3 587 \$
9	± 4 656 \$
13	± 5 631 \$
17	± 6 940 \$

Vous avez des questions ou désirez des informations supplémentaires, nous vous invitons à nous appeler pour en discuter.

*Guy Croteau*  
Secrétaire-trésorier